

## FICHE D'ÉCART

Fiche n° 1

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection.*

Exploitant : Distillerie Grap Sud

Site inspecté : La Crau

Date de l'inspection : 15/09/2015

INSPECTION

**Constat de l'inspecteur :** LES CONCENTRATIONS MESURÉES EN POUSSIÈRES, MONOXYDE DE CARBONE ET COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS NON MÉTHANOLIQUES EN SORTIE DU CONDUIT N°1 DÉPASSENT LES VALEURS LIMITES DE CONCENTRATION RÉGLEMENTAIRES.

Ecart aux dispositions de : Article 3.3.4 de l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2014 réglementant le site.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement.

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspecteur

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature



**Commentaires et réponses de l'exploitant :** *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

La sonde d'O<sub>2</sub> sur la chaudière est tombée en panne et de ce fait la chaudière était pilotée en manuel.

Date de constatation de la casse : 30/05/2016

Date de commande de la sonde : 05/09/2016

**EXPLOITANT** Date de la réparation : 20/09/2016

En 2013, il a été effectué une grosse maintenance pour un coût de 200 000 €. Ces travaux ont consisté en remplacement de toutes les plaques internes et une modernisation du battage ( afin de faire tomber les poussières au fond du filtre ) par un remplacement des marteaux et un remplacement des moteurs électriques par des moteurs pneumatiques.

Les poussières, l'écart n'est pas important sachant que le séchage génère des poussières.

Pour les imbrûlés, la combustion de la chaudière sans automatisme explique la proportion de la concentration en CO.

La réglementation, c'est-à-dire la rubrique 2910 des ICPE, concerne les foyers et pas les foyers plus séchoir.

Les COV sont générés à 90°C par le séchage. Il n'existe aucune technologie actuellement pour diminuer ces COV ( Confère l'arrêté préfectoral de Champagne joint ).

**SURTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DONNÉES**

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

**Commentaires :** Les dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant le site doivent être respectées. Un nouveau contrôle inopie des émissions atmosphériques n'a pas été réalisé en début d'année 2017.

L'inspecteur le : 21/11/2016

Fiche scindée le :